

LA CORRESPONDANCE RELATIVE À LA CONSOLIDATION  
DES BUREAUX DE RÉSERVATION D'AIR CANADA

Motion n° 173—**M. Orlikow:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les documents rédigés sur la commande d'Air Canada, y compris l'étude de rentabilité au sujet de la consolidation des bureaux de réservation d'Air Canada au Canada, y compris les prévisions concernant les économies réalisables par la Société, la réduction du personnel et ainsi de suite.

**M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, les renseignements demandés ont trait directement à la régie interne de la société et comme tels ils sont considérés comme confidentiels. Dans ces circonstances, le député voudrait peut-être retirer sa motion.

**M. Orlikow:** A mon avis, ces renseignements ont trait beaucoup plus directement aux services assurés aux clients et à ce qui arrive aux employés. J'estime donc que nous devrions les avoir. J'aimerais que la motion soit reportée à l'ordre du jour.

**L'hon. M. MacEachen:** Qu'on la reporte à l'ordre du jour.

**M. l'Orateur:** La motion est reportée à l'ordre du jour.

**L'hon. M. Lambert:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Votre Honneur a déclaré, il y a quelques instants, qu'un représentant du Cabinet devrait se lever et demander qu'une motion soit reportée à l'ordre du jour ou traitée autrement, comme l'autorise le Règlement. Je suis d'avis qu'on applique la même règle à l'article 43 du Règlement—que quiconque s'oppose à une motion présentée en vertu de cet article du Règlement devrait se lever...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur:** Le député admettra que je ne demandais pas qu'un membre du Cabinet prenne la parole. Je voulais tout simplement m'assurer d'entendre la demande du gouvernement. C'est l'unique exigence que je propose en vertu de cet article du Règlement.

LA CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE ENTRE LE PRÉSIDENT  
DU CN ET LE MINISTRE DES TRANSPORTS CONCERNANT  
LE RÉGIME DE PENSION DU CN

Motion n° 177—**M. Skoberg:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la correspondance, en date du 17 septembre 1970, échangée entre le président du CN et le ministre des Transports, exposant la position de la compagnie au sujet de la recommandation du comité permanent des transports et des communications en ce qui a trait au régime de pension du CN.

**M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** La politique concernant les communications relatives aux affaires intérieures du CN, soutenue par le Parlement, c'est que les documents de ce genre sont confidentiels. Dans ces circonstances, le député serait peut-être disposé à retirer sa motion.

**M. Skoberg:** A mon avis, le régime de pension du CN ne devrait avoir rien de confidentiel et je voudrais que la correspondance soit mise à notre disposition. Je demande que la question soit reportée à l'ordre du jour.

[M. l'Orateur.]

**L'hon. M. MacEachen:** Qu'on la reporte à l'ordre du jour.

**M. l'Orateur:** La motion est reportée à l'ordre du jour.

LA CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE ENTRE LE MINISTRE  
DES TRANSPORTS ET LE CN CONCERNANT LE  
RÉGIME DE PENSION DU CN

Motion n° 178—**M. Skoberg:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée entre le ministre des Transports et le CN au sujet des recommandations du comité permanent des transports et des communications concernant le régime de pension du CN.

**M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** La politique concernant les communications relatives aux affaires de régie interne du Canadien National, telle que maintenue par le Parlement, prévoit que des documents de ce genre sont confidentiels. Dans ces circonstances, nous saurions gré au député de bien vouloir retirer sa motion.

**M. Skoberg:** Ce que j'ai dit il y a quelques instants au sujet de la motion précédente s'applique également à celle-ci.

**L'hon. M. MacEachen:** Que la motion soit reportée à l'ordre du jour.

**M. l'Orateur:** Reportée à l'ordre du jour.

COPIE DU PROCÈS-VERBAL N° 697478 DU CONSEIL  
DU TRÉSOR

Motion n° 191—**M. Burton:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du procès-verbal n° 697478 du Conseil du Trésor, daté du 28 mai 1970.

**M. Alastair Gillespie (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor):** Le Conseil du Trésor est un comité du Conseil privé de Sa Majesté du chef du Canada; il n'est donc pas d'usage de publier les procès-verbaux des réunions du Conseil. Dans les circonstances, je prierais le député de retirer sa motion.

**M. Burton:** Étant donné qu'il est question de ce procès-verbal dans des documents publics, je demande que la motion soit mise aux voix.

**L'hon. M. MacEachen:** Que la motion soit reportée à l'ordre du jour.

**M. l'Orateur:** Reportée à l'ordre du jour.

**M. Jerome:** Je demanderais que les autres avis de motion soient réservés.

**Des voix:** D'accord.

**M. Burton:** Au sujet des avis de motion portant production de documents, le secrétaire parlementaire s'occuperait-il de la motion n° 168 inscrite au *Feuilleton* à mon nom depuis le 14 décembre? Veillerait-il à ce qu'elle soit présentée sous peu, surtout que les prévisions budgétaires seront bientôt renvoyées à un comité?

**M. Jerome:** Je m'en occupe, monsieur l'Orateur.